

Compte-rendu du comité syndical du 20 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Marie Luce Perdrix.

Présents : Jocelyne Boch, Danielle Cartier- Moulin, Roger Franchiolo, Noëlle Delorme, Mathieu Pinel, Gilles Viviant, Jean-Marc Merme, Gilles Ardin, Gylane Clerc, Marie-Luce Perdrix, Catherine Diemert, Jacques Archinard, Véronique Dupent, Jean-Michel Rassat

Représentés : Jérôme Lecomte (pouvoir à Jocelyne Boch), Patrick Clavel (pouvoir à Jacques Archinard), Valérie Lonchanbon et Claudine Grosjean (représentées par leurs suppléants)

Absents : Mme Raffin Denise (représentante légale de Saint Sylvestre)

Installation du Comité Syndical

Après avoir accueilli les élus et remercié le public de sa présence, Madame Marie-Luce Perdrix propose de nommer un secrétaire de séance.

Monsieur Gilles Viviant est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Madame Marie Luce Perdrix cède ensuite la Présidence à Madame Noëlle Delorme, doyenne de l'assemblée afin d'installer le Comité Syndical et de procéder à l'élection du Président.

Madame Delorme appelle chaque représentant, titulaire ou suppléant, ayant pris place autour de la table du Comité.

Alby sur Chéran :

- Mme Boch Jocelyne, et détentrice du pouvoir de M Lecomte Jérôme
- Mme Cartier- Moulin Danielle
- Monsieur Roger Franchiolo

Allèves

- Mme Delorme Noëlle
- M Pinel Mathieu

Chainaz les Frasses

- M Viviant Gilles
- M Merme Jean Marc

Chapeiry

- M Ardin Gilles
- Mme Clerc Gylane

Gruffy

- Mme Perdrix Marie Luce
- Mme Diemert Catherine
- Monsieur Rassat Jean-Michel, suppléant de Madame Valérie Lonchambon

Héry sur Alby

- M Archinard Jacques et détenteur du pouvoir de Monsieur Clavel Patrick
- Mme Dupent Véronique, suppléante de Madame Grosjean Claudine

Saint Sylvestre

- Mme Raffin Denise, représentante légale de la commune : Absente

Madame Delorme déclare le Comité Syndical installé, le quorum étant atteint, les opérations de vote peuvent débuter. Le vote se déroule à bulletin secret.

Election du Président

Madame Delorme constitue le bureau de vote en sollicitant deux assesseurs.

Madame Véronique Dupent et Monsieur Mathieu Pinel, les plus jeunes de l'assemblée sont proposés au Comité Syndical qui entérine cette proposition.

Madame Marie-Luce Perdrix sollicite la parole pour prononcer quelques mots en tant que Présidente sortante.

Madame Noëlle Delorme annonce une suspension de séance pour permettre cette prise de parole.

Madame Marie-Luce Perdrix dresse un bilan du Syndicat, du contexte durant le dernier mandat (Mise en application de la loi NOTRe avec la constitution du Grand Annecy, construction du pôle culturel et sportif, réalisation d'un PLUi H) ; Elle revient sur l'historique de la création du SIPA autour de 7 communes membres et 2 communes conventionnées.

Madame Marie-Luce Perdrix termine son propos en remerciant les élus ayant œuvré au sein du SIPA et les services, toujours disponibles, malgré les profonds changements qu'ils ont pu traverser (disparition de la CCPA, création du SIPA, changement d'environnement de travail).

Madame Noëlle Delorme reprend la parole pour solliciter les candidatures au poste de Président du SIPA.

Deux personnes se proposent pour ce poste : Madame Jocelyne Boch et Monsieur Jacques Archinard.

Madame Delorme donne la parole à Madame Boch qui présente les raisons et les motivations de sa candidature.

Puis Madame Delorme donne la parole à Monsieur Archinard qui présente également les raisons et les motivations de sa candidature.

1^{er} tour de scrutin

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ nombre de conseillers présents ou représentés :: 16
- ✓ nombre de bulletins recueillis dans l'urne : 16
- ✓ Résultats

Madame Jocelyne Boch	8 voix
Monsieur Jacques Archinard	8 voix

Aucune majorité ne s'étant dégagée, les candidats s'étant maintenus, il est procédé à un second tour de scrutin.

2nd tour de scrutin

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ nombre de conseillers présents ou représentés : 16
- ✓ nombre de bulletins recueillis dans l'urne : 16
- ✓ Résultats

Madame Jocelyne Boch	8 voix
Monsieur Jacques Archinard	8 voix

Aucune majorité ne s'étant dégagée, les candidats s'étant maintenus, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

3^{eme} tour de scrutin

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ nombre de conseillers présents ou représentés : 16
- ✓ nombre de bulletins recueillis dans l'urne : 16
- ✓ Résultats

Madame Jocelyne Boch	8 voix
Monsieur Jacques Archinard	8 voix

Aucune majorité ne s'étant dégagée, en application des dispositions du code électoral Madame Jocelyne Boch est élue Présidente du SIPA au bénéfice de l'âge et se trouve immédiatement installée.

Madame Boch remercie l'assemblée, souhaitant que le mandat se déroule dans un climat serein, un climat de confiance et prend la présidence de la séance.

Madame Perdrix sollicite une suspension de séance que Madame la Présidente accepte pour une durée de 15 minutes.

A la reprise de la séance Madame la Présidente annonce l'élection du nombre de Vice-Président.

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Conformément à son propos liminaire, Madame la Présidente propose d'installer 3 Vice-Présidents (et non 4 comme durant le mandat qui s'achève), ceci pour laisser de la place aux communes susceptibles de rejoindre le syndicat.

Le Comité décide, à l'unanimité, de désigner 3 vice-présidents pour composer l'exécutif.

Désignation des membres du bureau

Madame la Présidente indique qu'elle souhaite installer un bureau représentatif de l'ensemble des communes, à savoir 5 membres en plus de la Présidente.

En opposition à l'élection qui vient de se tenir, Madame Marie-Luce Perdrix indique qu'elle ne souhaite pas siéger au bureau, ni les représentants de la commune de Gruffy. Il en est de même pour la commune d'Héry sur Alby et ses représentants où le Maire indique également son désaccord.

Par conséquent, la composition du bureau du SIPA est la suivante :

Commune	Nom	Prénom	Fonction
Alby sur Chéran	Boch	Jocelyne	Présidente SIPA
Allèves	Delorme	Noëlle	Maire
Chainaz les Frasses	Viviant	Gilles	Maire
Chapeiry	Ardin	Gilles	Maire

Election du premier Vice-Président

Madame la Présidente indique que cette vice-présidence portera les sujets liés aux travaux, aux bâtiments et aux infrastructures. Elle fait appel aux candidats.

Monsieur Gilles Ardin se porte candidat au poste de 1^{er} Vice-Président.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ nombre de conseillers présents ou représentés : 16
- ✓ nombre de bulletins recueillis dans l'urne : 16
- ✓ Résultats

Gilles Ardin	8 voix
Bulletin Blanc	8 bulletins

Monsieur Gilles Ardin ayant obtenu la majorité des votes exprimés est élu au poste de 1^{er} Vice-président du SIPA.

Election du second Vice-Président

Madame la Présidente indique que cette vice-présidence portera les sujets liés à la petite enfance et la jeunesse. Elle fait appel aux candidats.

Madame Noëlle Delorme se porte candidat au poste de 2nd Vice-Président.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ nombre de conseillers présents ou représentés : 16
- ✓ nombre de bulletins recueillis dans l'urne : 16
- ✓ Résultats

Noëlle Delorme	8 voix
Bulletin Blanc	8 bulletins

Madame Noëlle Delorme ayant obtenu la majorité des votes exprimés est élue au poste de second Vice-président du SIPA.

Election du troisième Vice-Président

Madame la Présidente indique que cette vice-présidence portera les sujets liés aux sports et à la culture. Elle fait appel aux candidats.

Aucun élu ne se porte candidat. Madame la Présidente sollicite la candidature de Monsieur Viviant.

Monsieur Viviant prend la parole et indique que son engagement dans la vie publique depuis 20 ans est guidé par des principes fondamentaux. L'un d'entre eux concerne la légitimité d'un élu à un poste de l'exécutif qui, pour lui, doit maîtriser les sujets de la délégation afin de les porter et de fixer des orientations pertinentes. Il indique avoir beaucoup de respect pour les équipes du SIPA en charge de la culture mais ne maîtrise pas les contours des différents sujets.

A l'instar du mandat précédent, il précise que son rôle au sein du bureau et du Comité lui permet de prendre les décisions qu'il estime bien pour le Syndicat mais ne souhaite pas porter cette vice-présidence.

Madame la Présidente demande si une autre vice-présidence pourrait lui convenir.

Monsieur Viviant reformule son propos, il souhaite assurer son rôle de délégué au SIPA en tant que membre du bureau et du Comité.

En l'absence de nouveaux candidats, Madame la Présidente retire ce poste de 3ème Vice-Président qui ne peut rester vacant et sollicite de nouveau une délibération pour acter du nombre de Vice-présidents au SIPA.

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Suite à l'absence de candidat au poste de 3ème Vice-président, Madame la Présidente propose de désigner 2 vice-présidents au sein de l'exécutif du SIPA.

Le Comité syndical décide, par 8 voix pour, 6 contre et 2 abstentions, de fixer le nombre de vice-président à 2.

Pas de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 22h15.

La Présidente,

Jocelyne BOCH